



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 53074

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des associations d'aide aux personnes à domicile. Ces dernières ont été contraintes de diminuer leurs interventions auprès des personnes aidées dans le cadre d'une prise en charge de la caisse régionale d'assurance maladie Rhône-Alpes. En effet, la CRAM Rhône-Alpes octroie à chaque association un quota annuel d'heures qui ne peut être dépassé. En avril 2000, la CRAM Rhône-Alpes s'est engagée auprès de ces associations sur un complément d'heures pour les personnes les plus dépendantes afin de permettre une gestion équilibrée sur l'année. Or, dès juillet, elle suspendait cette mesure. Aussi, il lui demande ce qu'elle envisage de faire pour que les associations d'aide aux personnes puissent maintenir un service de qualité auprès des personnes dépendantes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53074

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2000, page 6191